

## Guinée : les impasses d'une transition



*Les membres du CNRD*

L'illusion de résoudre la crise actuelle par des politiques d'investissements infrastructurels est-elle nouvelle ? C'est ce que prétend incarner Amadou Oury Bah, nouveau Premier ministre et, à travers lui, le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD), junte militaire au pouvoir à Conakry, en cherchant à créer une mystique salvatrice par le biais de ses réformes économiques et sociales supposées, en misant sur l'hypothétique manne financière du projet Simandou. Deux ans et demi après le coup d'État du CNRD, nous décryptons les impasses d'une politique qui se prétend résolument réformatrice, alors qu'elle ne cesse de prendre des mesures issues de l'« ancien monde », celui de la tyrannie, des crimes d'État, du népotisme, du clientélisme, de la gabegie financière, de la corruption et du détournement des deniers publics.

À l'illusion de faire « l'amour à la Guinée » et de « projets de développement structurants » s'ajoutent un rapport au pouvoir parfaitement éculé (car autoritaire, tyrannique et vertical), et surtout la mise en place d'un régime dictatorial, où remise en cause des droits fondamentaux, militarisation de l'administration territoriale et rétribution aux plus zélés participent à renforcer le pouvoir de ceux qui l'ont déjà.

Cette nouvelle gestion froide et cynique de la chose publique se met en place au sommet de l'État et jusqu'aux collectivités territoriales avec l'arrivée de jeunes Guinéens de la diaspora, de recyclés du régime Condé, d'imposteurs de la société civile et des partis politiques, de militaires, dont certains analphabètes. Ils sont à la base d'une nouvelle machine dictatoriale alimentée par d'hypothétiques projets d'infrastructures, où la réforme institutionnelle et le retour à l'ordre constitutionnel sont les grands absents.

Un modèle politique, qui se prétend dénué de toute idéologie, est mis en place et la junte s'est dotée d'une novlangue faussement innovante, un « pédégisme réchauffé » et exalte un illusoire salut par le retour de l'État, où seuls « les premiers de cordée », les puissants et la nouvelle « noblesse d'État apologue et démagogue » trouveront grâce.

Comme ses prédécesseurs, Général Mamadi Doumbouya parie sur l'anesthésie de la société et les clivages ethniques. Mais le réveil risque d'être douloureux. Les Guinéens vivent dans un dénuement et une pauvreté honteux pour un pays au potentiel économique tel que le leur : 44 % d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté (moins de 15 000 GNF/jour). Ils attendent impatiemment le 31 décembre 2024, l'engagement négocié avec la CEDEAO pour la fin de ce régime inique.



*Passation de service entre Bernard Gomou et Amadou Oury Bah*

**Que retiendront les Guinéens de ce régime ?**

**Populisme, refus du dialogue politique et violation des libertés fondamentales**

Dès son avènement au pouvoir, le CNRD a usé du populisme, tant prisé par les militaires usurpateurs du pouvoir politique en Afrique. La junte a dupé

le Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), en particulier l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), principal pourvoyeur de militants avec l'Union des Forces Républicaines (UFR) pour les manifestations au sein du FNDC, ainsi que son leader, comme d'autres avant lui, qui avaient payé un lourd tribut dans la lutte contre le régime tyrannique du président Alpha Condé et son troisième mandat mortifère, en promettant une transition politique apaisée, consensuelle, inclusive et brève. Cet idylle éphémère lui a permis de pérenniser son pouvoir en ralliant les autres factions de l'armée et d'acquiescer la légitimité populaire. On se souvient de la visite du cimetière de Bambeto où reposent les victimes arbitraires du régime Condé, des bains de foule sur l'Axe, du retour du Général Sékouba Konaté et du Capitaine Moussa Dadis Camara.

Lors de la rédaction de la charte de la transition, le CNRD avait fait déjà montre de sa volonté de faire cavalier seul. En effet, cette charte a été rédigée unilatéralement en ignorant les mémorandums des partis politiques, des syndicats et de la société civile guinéenne, somme toute les acteurs principaux concernés dans une transition politique inclusive.

Le dialogue organisé du 24 novembre au 21 décembre 2022, prétendument inclusif, a été une farce, excluant les coalitions et partis politiques représentatifs telles que l'UFDG, le RPG et l'UFR, qui représentent plus de 92 % de l'électorat de ces quinze dernières années.

Le 10 janvier 2023, un rapport inédit de Giovannie Biha, représentante spéciale adjointe du Secrétaire général de l'ONU et cheffe par intérim du Bureau des Nations-Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS en anglais), constatait : « *En Guinée, des désaccords prolongés sur le contenu et la durée de la transition ont creusé les divisions entre les autorités et les principaux acteurs politiques et acteurs de la société civile. Les tentatives de dialogue entreprises par le gouvernement sont restées inefficaces, en raison d'un manque de confiance entre les parties, aggravé par des allégations d'actions judiciaires politiquement motivées ciblant la société civile et les personnalités de l'opposition.* » Elle relevait également la dissolution du FNDC et les décès lors des manifestations.

La Représentante spéciale de l'ONU a consulté divers responsables pour faciliter le dialogue entre les autorités de transition et la CEDEAO sur le retour à l'ordre constitutionnel. « *L'UNOWAS a également fourni un appui au Médiateur désigné par la CEDEAO pour la Guinée, l'ancien président du Bénin, Thomas Boni Yayi, [...] la consultation a abouti au déploiement d'une mission technique par la CEDEAO en Guinée [...] qui a conclu un accord préliminaire avec les autorités guinéennes sur une transition de 24 mois.* » Cependant, la diplomate exprimait des préoccupations concernant « *les restrictions croissantes des libertés civiles, y compris l'interdiction de manifestations pacifiques et la détention d'opposants politiques* ».

Face à l'impasse provoquée par la crise sociopolitique et la paralysie de l'économie par la grève générale des syndicats, le CNRD a limogé le Premier ministre Bernard Gomou ainsi que son gouvernement, les remplaçant par

Amadou Oury Bah. Celui-ci a prêté serment et juré de « *mettre tout en œuvre pour préserver l'intérêt supérieur du CNRD, de son président et du peuple de Guinée* ». Depuis, la Guinée sombre inéluctablement dans la démagogie et la dictature.

Plusieurs médias ont vu leurs fréquences brouillées depuis plusieurs mois et leurs autorisations de diffusion révoquées le 21 mai 2024. Le ministre de l'Information et de la Communication, Fana Soumah, lui-même journaliste, et le Premier ministre, Amadou Oury Bah, un des membres fondateurs de l'OGDH, justifient cette décision par le « non-respect du cahier des charges » de l'Observatoire guinéen d'autorégulation de la presse (OGAP), un organisme créé le 22 mai 2024 pour les circonstances de la cause. Pourtant, la loi organique L/2010/002/CNT du 22 juin 2010 consacre la dépénalisation des délits de presse. De plus, l'accès à Internet a été restreint pendant plusieurs mois. Cette répression survient après l'annonce par le Premier ministre, Amadou Oury Bah, de la prolongation de la période de transition au-delà de 2024, une décision unilatérale contraire à l'accord avec la CEDEAO. Cet accord, conclu en décembre 2022, prévoit une transition de 24 mois avec un chronogramme de dix points visant à rétablir l'ordre constitutionnel et à engager la Guinée sur la voie de la stabilité. À ce jour, aucun des points du chronogramme n'a été réalisé. Le Premier ministre, Amadou Oury Bah, tente de relancer le dialogue politique, mais sans les partis politiques représentatifs, dont certains leaders sont en exil. Cette exclusion pourrait aggraver la crise actuelle.

Quoi qu'il en soit, le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), invoqué de manière excessive, ne permet pas de constituer un fichier électoral. Par ailleurs, un Recensement administratif à vocation d'état civil (RAVEC) sérieux ne peut être réalisé en moins de cinq ans. Étant donné que la Guinée n'a jamais disposé d'un fichier d'état civil centralisé, il sera nécessaire de tout commencer à zéro. Cette tâche est colossale, car même un pays comme la France continue d'ajuster son RAVEC et utilise d'autres fichiers pour croiser les données démographiques. Cela expliquait notre scepticisme quant à la faisabilité de cet objectif en un an, comme stipulé par l'accord négocié avec la mission technique de la CEDEAO.

En outre, aucune constitution ne peut empêcher un dictateur en devenir de vouloir se maintenir au pouvoir. La constitution de 2010 comportait des clauses intangibles telles que la forme républicaine de l'État (article 154), le nombre et la durée du mandat présidentiel (article 27) et consacrait les droits de la personne (article 5, 6, 7, 8, 9). Cependant, cela n'a pas empêché sa modification et un troisième mandat désastreux. Le coup d'État du 5 septembre 2021 en est une des conséquences directes.



*Anciens dignitaires du régime Condé emprisonnés*

### **L'instrumentalisation de la justice**

Le CNRD s'est assigné le rôle de lutte contre la corruption à travers la création de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF), en ignorant le rapport d'évaluation nationale des risques (ENR) issu des travaux menés entre 2019 et 2020, la Loi

L/2021/0024/AN portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'existence de la Cour des comptes, de l'inspection générale des finances publiques, de la Direction Centrale des Investigations Judiciaires de la Gendarmerie Nationale (DCIJ-GN), de l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de Promotion de la Bonne Gouvernance (ANLC-PBG), de l'Office de Répression des Délits Économiques et Financiers (ORDEF) et de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), ainsi que du Secrétariat permanent de Lutte contre la Drogue et les Crimes Organisés (LDCO), qui jouaient exactement le même rôle sous le régime d'Alpha Condé. La fusion de ces agences n'aurait pas été mauvaise, mais à condition de doter la nouvelle de tous les outils nécessaires à son bon fonctionnement pour éviter la parodie de justice à laquelle nous assistons et ce n'est pas l'organisation du procès du 28 septembre 2009, dont l'instruction a été bâclée, qui redorerait le blason de la justice guinéenne.

Ce populisme assumé a conduit à une violation systématique du code foncier et domanial de 1992 (Ordonnance n°92-19 du 30 mars 1992) ainsi que du code civil dans la récupération des biens de l'État. Ainsi, les leaders de l'UFDG et de l'UFR, Cellou Dalein Diallo et Sydia Touré, tous deux anciens premiers ministres sous le régime Conté, ont été spoliés de leurs résidences alors que leurs affaires étaient pendantes devant la justice. De plus, le code de procédure pénale et la plupart des lois guinéennes ont été bafoués dans la poursuite judiciaire des anciens dignitaires du régime Condé dont la plupart croupit toujours en prison.



*Des pompiers s'efforcent d'éteindre le feu après une explosion dans un terminal pétrolier à Conakry, le 18 décembre 2023. STRINGER / REUTERS*

## **Crise économique multidimensionnelle**

L'explosion du dépôt de carburant de Kaloum, survenue le 18 décembre 2023, a entraîné un lourd bilan humain et d'importants dégâts matériels, provoquant une pénurie de mazout et de carburant pour tous les moyens de transport. L'étiage des barrages hydroélectriques de Garafiri, Kaleta et Souapiti entraîne des délestages intempestifs et certains incendies. L'incendie du dépôt logistique de l'EDG et plusieurs autres incendies, notamment au marché de Madina, à la centrale électrique de Tombo V, ainsi que la rupture d'une ligne de haute tension à Sanoyah le 7 avril, impactent négativement l'économie guinéenne. Selon la protection civile guinéenne, 40 à 50 % de ces incendies sont dus à la vétusté des installations électriques, tandis que la présidence évoque un « sabotage ». De plus, l'instabilité politique entrave les investissements étrangers.

Certes, les variables macro-économique sont bonnes. Selon la Banque mondiale (vue d'ensemble pays), en 2023, la croissance économique s'est accélérée pour atteindre 7,1%, soutenue par de bonnes performances du secteur minier. Cependant, cette embellie cache une autre réalité, moins reluisante celle-ci : l'économie du pays est peu diversifiée et vulnérable aux chocs externes, surtout ceux liés aux matières premières. De plus, la junte dépense sans compter.

Selon le rapport sur la politique monétaire du deuxième trimestre 2023 de la Banque Centrale (BCRG), l'exécution budgétaire en Guinée a montré une détérioration des principaux soldes budgétaires, contrairement au premier trimestre 2023. Cette détérioration est due à une augmentation significative des dépenses publiques, partiellement compensée par une amélioration notable des recettes budgétaires.

Les dépenses publiques ont presque doublé (+99,2 %) par rapport au premier trimestre 2023, atteignant 9 083,4 milliards GNF, bien qu'elles aient diminué de 15,7 % en glissement annuel. Cette augmentation est due à une hausse des charges et de l'acquisition nette d'actifs non financiers.

Les charges de l'État ont augmenté de 102,7 % par rapport au trimestre précédent, atteignant 5 960,2 milliards GNF, en raison de l'accroissement des dépenses de traitement et de salaires [(+26,7 %), en 2022, la rémunération des militaires s'était accrue de 85,7 %, en lien avec la valorisation de leur salaire et l'octroi de la promotion en grade à certains], des dépenses sur biens et services (+172,3 %), et des prestations sociales et autres charges (+166,7 % et +62,2 % respectivement).

Au mois de septembre 2023, la junte « avait contraint les banques primaires à mobiliser 5 000 milliards de GNF [1ère tranche : GNF 2 000 milliards sur la base des Réserves des banques pour 4 ans au taux de 9% (net d'impôts et taxes) ; 2ème tranche : GNF 3 000 milliards par souscription libre pour une durée de 5 ans au taux de 13% (net d'impôts et taxes) avec un paiement du principal in fine] », soit 600 millions USD, pour prétendument financer des projets structurants, sans aucune précision de la nature des chantiers à

entreprendre ou les entreprises adjudicataires des marchés. Tout cela se passe dans une opacité totale et peu importe le régime qui sera à la tête du pays en septembre 2027, date butoir de cet emprunt, il devra rembourser ces 600 millions USD. Faut-il préciser que la plupart des projets infrastructurels est l'héritage du régime Condé et leur financement était bouclé.

Selon le FMI (vue d'ensemble pays), le pays reste à risque modéré de surendettement mais conserve une marge de manœuvre pour absorber les chocs. En 2022, la dette publique a diminué de 7,2 points de PIB par rapport à 2021, atteignant 33,4 % du PIB et devrait descendre à 30 % en 2023. Cette réduction est due à l'arrêt temporaire du soutien des bailleurs après le coup d'État, à l'appréciation du franc guinéen et à la croissance du PIB. Cependant, des risques subsistent, notamment un choc négatif sur les exportations, le recours accru à des emprunts extérieurs moins concessionnels et la présence d'arriérés intérieurs sous-estimés. La dette publique est majoritairement externe (56,6 % en 2021) et la Chine est le principal créancier.

Qu'en est-il du panier de la ménagère ? Le Guinéen tire le diable par la queue. L'inflation des prix des aliments de base et celle du transport est devenue insoutenable pour les maigres bourses de la plupart des Guinéens.

En conclusion, la transition politique en Guinée, conduite par le CNRD et incarnée par le Premier ministre Amadou Oury Bah, s'avère être une illusion fondée sur des promesses de réformes économiques et sociales qui masquent mal une continuité avec les pratiques autocratiques et corrompues du passé. Le régime mise sur des projets infrastructurels hypothétiques et un populisme assumé pour maintenir son pouvoir, en violation totale de la charte de la transition et du chronogramme en 10 points négocié avec la CEDEAO, et ignore les véritables aspirations de la population, notamment en termes de droits fondamentaux et de dialogue politique inclusif. La gestion économique du pays, bien que soutenue par une croissance minière, reste fragile et peu diversifiée, laissant la majorité des Guinéens dans une pauvreté honteuse. Les restrictions croissantes des libertés civiles et l'exclusion des principaux partis politiques exacerbent une crise économique et sociale déjà profonde, menaçant de plonger le pays dans une démagogie et une dictature renforcées. En somme, les Guinéens, désillusionnés, attendent impatiemment la fin de ce régime pour espérer un avenir meilleur.